

revient au gouvernement fédéral. Il importe de se rappeler que les routes sur lesquelles on transportait des quantités considérables de vivres, de munitions et de produits de toutes sortes étaient l'œuvre des gouvernements provinciaux. Les ressources utilisées étaient mises en valeur et en disponibilité grâce à l'administration sage et sensée de ces mêmes gouvernements provinciaux.

L'élément qui a fait de nos ouvriers des techniciens aussi bien doués que ceux de n'importe quel pays au monde, c'est le système d'éducation de chacune de ces provinces auquel le gouvernement fédéral n'a rien à voir. Si l'on scrute tous les domaines, on constatera que le terrain a été préparé en vue de cette vaste expansion. Que ceux qui me suivront n'aillent pas dire que je cherche à faire croire que notre vaste progrès industriel n'a pas été accompli, dans nombre de cas, sous la direction du gouvernement fédéral. C'est également lui qui a dirigé la production militaire et l'adoption des programmes, mais la base existait déjà. Le travail accompli quand ces vastes programmes ont été arrêtés a été, dans une large mesure, l'œuvre des gouvernements provinciaux, qui, depuis la Confédération, ont été en contact étroit avec la population, en période de paix comme en temps de guerre. C'est cela même qui a permis aux gouvernements provinciaux de donner à l'effort de la population, de l'Atlantique au Pacifique, son maximum d'efficacité.

Certains changements sont survenus depuis que la conférence s'est ajournée, le 3 mai 1946, à la demande du gouvernement fédéral. Le premier ministre actuel du Canada a affirmé que le Parlement a le pouvoir, par une décision de la majorité, de modifier notre constitution. Il a dit:

Le pouvoir central n'a pas à s'adresser aux provinces pour déclarer ce que sera le Canada à l'avenir.

A première vue, cela me paraît plausible. Certains ont déjà soutenu que les provinces devraient assumer une large part des pouvoirs et qu'elles croyaient avoir droit d'être consultées à tout propos. Les provinces se sont réunies pour former une nation à la condition expresse que la constitution protège leurs droits et préserve leurs traditions et leurs lois. Il n'appartient pas au parlement fédéral de modifier cette constitution sans consulter les provinces. Peu importe qu'il soit possible de présenter devant les tribunaux, à l'appui de cette proposition, une argumentation solide. L'enjeu n'est pas une simple décision juridique mais l'unité du Canada. A moins qu'on ne soit absolument sûr que notre constitution protège effectivement les droits que l'on considérait comme si importants en 1867, l'unité de notre pays sera gravement menacée.

[M. Drew.]

Aucun pays ne peut parvenir au statut de grande nation sans une constitution intelligible et pratique. A l'heure actuelle, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne savent exactement où se trouve la ligne de démarcation entre leurs attributions respectives dans divers domaines. Nous en avons la preuve dans maintes mesures législatives dont on nous a annoncé la présentation; certaines d'entre elles sont incontestablement du domaine provincial. Elles donneront lieu à des difficultés qui pourraient toutes être évitées par l'établissement d'un code de relations comme celui qu'on a proposé.

Je souligne ce point de nouveau. C'est le gouvernement fédéral qui, en mai 1946, a mis fin à cette conférence. Si on ne l'a pas reprise depuis, cela tient à une seule raison: le refus du gouvernement fédéral de la réunir. Les faits sont là. J'ai moi-même préconisé plus d'une fois la reprise de la conférence. J'ai écrit en ce sens non seulement à l'ancien premier ministre, mais au premier ministre actuel, alors qu'il agissait à ce titre. Je ne suis pas, d'ailleurs, le seul premier ministre provincial à l'avoir fait depuis 1946. Je signale que cette attitude est partagée par des gens qui ne sauraient passer pour avoir des vues contraires à celles du parti au pouvoir. Voici les paroles que l'honorable Angus Macdonald prononçait, le 12 mai 1947, à l'Assemblée néo-écossaise. Le bref passage que voici indique nettement ce que cet homme public averti pensait de la situation:

D'importantes questions restent à régler, dans les domaines constitutionnel et économique. Sur le plan constitutionnel, il reste tout le problème de la révision de la constitution à la lumière de quatre-vingts ans d'expérience et de l'identité du Canada comme État fédératif. Cette révision ne peut s'effectuer qu'à une conférence générale réunissant le Dominion et les provinces. Cette conférence ne devrait pas être trop retardée. A la vérité, elle devrait se tenir sans retard.

Il formula ensuite des observations détaillées et je cite de nouveau:

Nous, de la Nouvelle-Écosse, continuerons d'insister pour que soient réglées convenablement les questions d'ordre économique et constitutionnel qui demeurent en suspens. Que personne ici ou ailleurs ne croit qu'Ottawa a entendu le dernier mot des justes demandes et réclamations de la province parce que les subventions destinées à cette province seront augmentées selon la teneur de ces propositions. Il se trompe beaucoup celui qui pense ainsi. Pour reprendre les paroles d'un grand guerrier écossais: *They have not seen the last of my bonnets and me.*

(Exclamations.)

Je cite de nouveau l'honorable Angus Macdonald:

Jusqu'ici le Gouvernement du Dominion a constamment refusé de convoquer une conférence générale. Je ne crois pas qu'il puisse longtemps se retrancher dans cette attitude. Je crois que si rien d'autre n'y réussit, l'opinion publique suffira